

**PREFECTURE**

Cabinet du Préfet  
Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE  
Tél. : 02.37 27 70 12  
Fax : 02.37 27 70 44  
Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

n° 18-02103-PREF-BCIRE  
**ARRETEY ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR  
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Commissaire de Police Olivier AUBRY, Chef de la circonscription de Sécurité Publique de Dreux en date du 8 février 2018 relatif à l'intervention du Brigadier-chef Jean-Christophe CROCQFER ;

Considérant que la conduite du Brigadier-chef Jean-Christophe CROCQFER, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Commissaire Divisionnaire Mathieu BERNIER, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**Article 1er** - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Jean-Christophe CROCQFER.

**Article 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 20 février 2018

La Préfète,

Sophie BROCAS  
